

<p>Date de convocation : 10/11/2023</p> <p>Date d'affichage : 10/11/2023</p> <p>Nbre de conseillers :</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS</p>
--	---

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°093/2023

REVISION DES LOYERS 2024 DES COMMERCES COMMUNAUX

Mr Démarquet, 2ème adjoint en charge des finances, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la commission finances du 9 novembre 2023, il convient comme chaque année de se prononcer sur le montant des loyers.

Il est rappelé que dans le cadre de la gestion des commerces l'évolution annuelle des loyers se calcule en fonction des variations de l'indice des baux commerciaux. (Source INSEE réf 2022 T3)

Révision des loyers commerciaux année 2023 à la date anniversaire du bail

	Loyer 2023	Augmentation	Loyer mensuel 2024	Différence par mois 2024 - 2023
Boulangerie épicerie	864,87 €	1,0537%	911.31 €	46.44 €
Cabinet infirmières	331,07 €	1,0537%	348.85 €	17.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

